

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le 18 décembre 2024.

RÉSOLUTION NO. : 13.1

ATTENDU la recommandation CE-2024-1091-REC du comité exécutif extraordinaire en date du 13 décembre 2024;

ATTENDU le dépôt du budget 2025 de la Ville de Terrebonne à la séance extraordinaire du conseil municipal du 13 décembre 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Sonia Leblanc
APPUYÉ PAR Claudia Abaunza**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le budget 2025 de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, le 19 décembre 2024

**Me Jean-François Milot
Greffier**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 13 décembre 2024.

CE-2024-1091-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le budget 2025 de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, le 13 décembre 2024



Me Jean-François Milot
Greffier



RECOMMANDATION

Direction responsable	Administration & finances
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	13 décembre 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	13 décembre 2024
Objet	Dépôt du budget 2025 et recommandation par le CE de l'adoption du budget 2025 de la Ville de Terrebonne.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du Budget 2025 de la Ville de Terrebonne.

Signataire :



 Signé numériquement par Nathalie
 DN : cn=Nathalie, o=CA, o=Ville de
 Terrebonne, ou=Renier,
 email=nathalie.renier@ville.terrebonne.qc.ca
 Date : 2024.12.13 12:08:49 -0500

Direction générale

Direction responsable	Administration & finances
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	13 décembre 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	13 décembre 2024
Objet	Dépôt du budget 2025 et recommandation par le CE de l'adoption du budget 2025 de la Ville de Terrebonne.

CONTENU

Mise en contexte

En vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

Historique des décisions

CM du 15 décembre 2023 – Résolution 594-12-2023

Adoption du budget 2024 de la Ville de Terrebonne par le conseil municipal

CE du 15 décembre 2023 – Résolution CE-2023-1087-REC

Recommandation au CM d'adopter le budget 2024 de la Ville de Terrebonne

Description

Le document ci-joint présente le projet sommaire du budget 2025 tel que travaillé par les différentes directions et la direction de l'administration et des finances, la direction générale et le comité exécutif.

Pour poursuivre le processus vers l'adoption, il y aurait lieu que le projet de budget soit recommandé au conseil municipal par le comité exécutif.

PIÈCES JOINTES

- Document sommaire du budget 2025

SIGNATURES

Responsable du dossier :

**Josiane
Chevrier** Josiane Chevrier
2024.12.12
14:39:42 -05'00'

Josiane Chevrier, MBA, CPA
Conseillère en gestion financière
Direction de l'administration et des finances

Approbateur :

**Caroline
Mongeon** Signé numériquement
par Caroline Mongeon
Date : 2024.12.12
20:02:07 -05'00'

Caroline Mongeon, CPA
Cheffe de division comptabilité et assistante-trésorière
Direction de l'administration et des finances